



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 26 février 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1136281004

Accorder un contrat à MVA Puissance inc., pour la fourniture et la livraison d'un transformateur de puissance à sec 5 / 6,67 MVA, pour le fonctionnement du groupe motopompe de 5500 hp, à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleys, pour une somme maximale de 157 109,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13133 - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.002 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135015005

Octroyer un contrat à Axxys Construction pour les travaux de décontamination du plomb avec mise à niveau de la salle de tir et ses locaux annexes situés au Centre opérationnel Ouest du 2805, boulevard Thimens (3686), pour une somme maximale de 249 905 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5685 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 19 février 2014, 8 h 30, à l'article 20.007

20.003 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1140340001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 205 438 \$ à 36 organismes, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2014

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1140942002

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Thunder Bay (Ontario), du 5 au 8 mars 2014, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 503,80 \$

30.002 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale - 1133080001

Autoriser un virement de crédits de 3 837 300 \$ du budget corporatif des dépenses contingentes au budget de fonctionnement du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133595001

Dépôt du rapport des biens usagés disposés à titre gratuit, provenant de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, en faveur de divers organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

60.002 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1141079001

Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de Plan de développement de Montréal (PDM)

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 12 février 2014, 8 h 30, à l'article 60.004

Le rapport de consultation est disponible dans les applications ADI et GDD pour consultation.

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	11
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0



Dossier # : 1136281004

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'un transformateur de puissance à sec 5 / 6,67 MVA pour le fonctionnement du groupe motopompe de 5500 hp, à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, incluant la livraison, l'assistance technique à l'installation, la mise en service des équipements et autres services requis pour une somme maximale de 157 109,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13133 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à MVA Puissance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un transformateur de puissance à sec 5 / 6,67 MVA pour le fonctionnement du groupe motopompe de 5500 hp, à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs. incluant la livraison, l'assistance technique à l'installation, la mise en service des équipements et autres services requis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 157 109,89 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 13-13133;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-01-14 10:30

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1136281004**

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'un transformateur de puissance à sec 5 / 6,67 MVA pour le fonctionnement du groupe motopompe de 5500 hp, à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, incluant la livraison, l'assistance technique à l'installation, la mise en service des équipements et autres services requis pour une somme maximale de 157 109,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13133 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de l'ajout et de l'installation d'un nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, la fourniture d'un transformateur de puissance à sec 5 / 6,67 MVA est nécessaire pour la mise en service du groupe motopompe.

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées:			
Étapes en cours de réalisation:	5, 629 890,71 \$	2012-01-23	2014-06-01
<ul style="list-style-type: none"> Fourniture, mise en marche et essais de performance de tous les équipements et accessoires du nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine Des Bailleurs par la compagnie KSB Bombas Hidraulicas S/A 	950 192,99 \$	2013-08-05	2014-08-15
<ul style="list-style-type: none"> Installation du nouveau groupe motopompe 70500 incluant tous les accessoires et appareillages électriques à l'usine Des Bailleurs 	545 131,44 \$	2013-09-10	2014-05-15

par la compagnie Socomec Industriels inc. <ul style="list-style-type: none"> Fourniture et assistance technique d'une vanne annulaire pour le nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine des Baillets par la compagnie D.M. Valve et Contrôles inc. 			
---	--	--	--

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes faisant l'objet du présent dossier: <ul style="list-style-type: none"> Fourniture et assistance technique d'un transformateur de puissance à sec 5 / 6,67 MVA pour le nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine Des Baillets 	157 109,89 \$	2014-01-29	2014-08-15

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Étapes à venir: <ul style="list-style-type: none"> Fourniture et assistance technique d'un démarreur électrique pour le nouveau groupe motopompe 70500 à l'usine Des Baillets 	janvier 2014	août 2014

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public 13-13133 d'une durée de 29 jours. La date de lancement de l'appel d'offres était le 9 octobre 2013 et les soumissions reçues ont été ouvertes le 6 novembre 2013. L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Pendant l'appel d'offres public, un addenda a été émis pour les raisons suivantes :

Addenda	Date	Raison
1	2013-10-25	modification de la date d'ouverture des soumissions au 6 novembre 2013, remplacement des clauses particulières 27 et 59 et questions-réponses

La validité des soumissions est de 180 jours après l'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0301 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles Inc., pour la fourniture d'une vanne annulaire pour le groupe motopompe no 70500 de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 545 131,44 \$.
 CG13 0266 - 4 juillet 2013 - Accorder un contrat à Socomec Industriel Inc. pour l'installation d'un groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 950 192,99 \$.

CG11 0313 - 28 septembre 2011 - octroyer un contrat de 5 354 890,71 \$ à KSB Bombas Hidraulicas S/A pour la fourniture du groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets.

DESCRIPTION

La fourniture des biens et services consiste en la conception, la fabrication et la livraison d'un transformateur électrique de 5 / 6,67 MVA pour le nouveau groupe motopompe 70500, de 5500 hp, destiné à l'usine Charles-J.-Des Baillets. Ce transformateur sera du type à sec avec enroulement en cuivre, destiné pour l'intérieur, constitué d'un primaire fonctionnant à 25 kV et d'un secondaire à 4,16 kV. Différents accessoires seront fournis également dont un dispositif électronique de supervision de température, des amortisseurs sismiques, des ventilateurs et un système de chauffage. L'adjudicataire devra fournir l'assistance technique auprès de l'entrepreneur responsable de l'installation, réaliser la mise en route et former le personnel de la Ville responsable des opérations et de la maintenance.

Les montants présentés au tableau ci-dessus incluent la partie A correspondant aux coûts des fournitures des biens et services, ainsi que, par souci d'optimiser la consommation d'énergie, la partie B correspondant aux coûts d'exploitation estimés en énergie actualisé sur 25 ans, basée sur une méthodologie prescrite par la norme CSA C802.1-13 de l'Association Canadienne de Normalisation, tel qu'indiqué au bordereau de soumission. Le montant du contrat est de 157 109,89 \$ (taxes incluses), basé sur la partie A du bordereau de soumission seulement.

Les coûts anticipés de 7 481,42 \$ (taxes incluses) au contrat pour les travaux contingents supplémentaires correspondent à 5 % de la partie A et sont reliés à des travaux non prévus et anticipés lors de l'exécution du contrat, tel que l'achat de matériel supplémentaire afin d'assurer la compatibilité avec des équipements provenant d'autres fournisseurs (exemple : excitatrice du moteur).

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 13-13133, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) ont déposé une soumission. Après analyse des soumissions, il s'avère que la proposition du plus bas soumissionnaire, la firme MVA Puissance Inc. est conforme.

Soumissionnaires	(1) Coût biens & services (incluant taxes)	(2) Contingences (incluant taxes)	(3) Total (1+2) (incluant taxes) (Partie A)	(4) Coût d'exploitation (incluant taxes) (Partie B)	(5) Total (3+4) (incluant taxes)
MVA Puissance Inc.	149 628,47 \$	7 481,42 \$	157 109,89 \$	103 923,29 \$	261 033,18 \$
Dubo Électrique Itée	191 407,48 \$	9 570,37 \$	200 977,85 \$	211 350,89 \$	412 328,74 \$
Lumen, div. de Sonepar Canada	253 884,69 \$	12 694,24 \$	266 578,93 \$	132 254,59 \$	398 833,52 \$
Wesco Distribution Cda L.P.	266 425,82 \$	13 321,29 \$	279 747,11 \$	132 254,59 \$	412 001,70 \$
Westburne, div. de Rexel Cda Inc.	276 336,66 \$	13 816,83 \$	290 153,49 \$	132 254,59 \$	422 408,08 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	231 099,75 \$	11 554,99 \$	242 654,74 \$	165 141,12 \$	407 795,86 \$

<p>Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</p> <p>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</p>	<p>238 913,45 \$</p> <p>52,1 %</p>
<p>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)</p> <p>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</p>	<p>133 043,60 \$</p> <p>84,7 %</p>
<p>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)</p> <p>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</p>	<p>- 85 544,85 \$</p> <p>- 35,3 %</p>
<p>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)</p> <p>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</p>	<p>43 867,96 \$</p> <p>27,9 %</p>

L'écart favorable de 35,3 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée à l'interne s'explique par le fait que l'estimation était basée sur des prix budgétaires de fournisseurs nord-américain; le prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est principalement constitué de biens provenant du marché asiatique pour lequel peu de renseignements étaient disponibles lors de l'estimation.

Les montants présentés au tableau ci-dessus incluent la partie A correspondant aux coûts des fournitures des biens et services, ainsi que la partie B correspondant aux coûts d'exploitation estimés en énergie, tel qu'indiqué au bordereau de soumission. Le montant du contrat est de 157 109,89 \$ (taxes incluses), basé sur la partie A du bordereau de soumission seulement.

L'adjudicataire recommandé n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles (RENA). L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec. Les dirigeants de l'adjudicataire ne sont pas inscrits sur la liste des personnes non conformes (LPNC), ni au registre des personnes non admissibles au contrats publics (RPNA-DGEQ).

L'adjudicataire recommandé MVA Puissance inc. est le fournisseur des produits proposés, les activités régulières de cette entreprise se limite à la vente et la livraison de produits électriques. M. Marc Hadid ing. Président, confirme qu'aucun des contrats qui leurs ont été octroyés à ce jour n'a nécessité l'obtention d'une autorisation de l'AMF. Conséquemment, cette entreprise ne détient pas actuellement une attestation de l'AMF.

L'adjudicataire recommandé s'engage à retenir les services de l'ACNOR (Association Canadienne de Normalisation) qui mandatera un inspecteur pour faire la vérification et assurer la certification ACNOR (CSA). L'ACNOR est l'acronyme français du Canadian Standards Association (CSA). La certification CSA indique aux consommateurs, aux détaillants et aux pouvoirs de réglementation que les produits satisfont aux normes pertinentes canadiennes de sécurité, de rendement, d'efficacité énergétique et d'hygiène. Cette certification est obligatoire pour tous équipements électriques installés et utilisés au Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 157 109,89 \$ (taxes incluses), comprenant un montant de 149 628,47 \$ (taxes incluses) pour la fourniture d'un transformateur pour le fonctionnement du groupe motopompe de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et un montant de 7 481,42 \$ pour les contingences. La dépense de 157 109,89 \$ (taxes incluses) soit un coût net de 141 717,56 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	142
Réserve de l'eau de l'agglomération	142
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources : Le projet de mise à niveau des usines vise à assurer la pérennité des installations de production de l'eau potable pour l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, la Ville risque de manquer la coordination avec les travaux d'autres lots en cours.

Il y aura des impacts pour :

- assurer la sécurité et la flexibilité du système de distribution d'eau potable provenant des usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs;
- assurer que l'entretien et la maintenance des groupes motopompes puissent être planifiés sans impacts majeurs sur la distribution d'eau potable;
- assurer l'alimentation et la protection incendie des secteurs desservis par la station de pompage McTavish lors des travaux prévus sur cette station par le biais de la station de pompage Châteaufort.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : janvier 2014
Réunion de démarrage : février 2014
Livraison des équipements : juillet 2014
Essais et mise en service : fin août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les directives aux soumissionnaires du document d'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle
- politique d'approvisionnement
- directive : Gestion des contingences, incidences et déboursés dans les contrats
- directive : Encadrement sur la confidentialité des estimations des contrats (C-OG-DG-D-12-005)

Les clauses relatives à la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ont été incluses aux clauses administratives particulières.

La politique de gestion contractuelle adoptée en juin 2013 a été incluse dans les instructions et renseignements aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Giuseppe LERARIO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Le : 2013-12-20



Dossier # : 1135015005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Axxys Construction pour les travaux de décontamination du plomb avec mise à niveau de la salle de tir et ses locaux annexes situés au Centre opérationnel Ouest du 2805, boulevard Thimens (3686), pour une somme maximale de 249 905,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5685) - (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Axxys Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de décontamination du plomb avec mise à niveau de la salle de tir et ses locaux annexes situés au Centre opérationnel Ouest du 2805, boulevard Thimens (3686), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 905,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5685;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-02-03 17:11

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135015005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Axxys Construction pour les travaux de décontamination du plomb avec mise à niveau de la salle de tir et ses locaux annexes situés au Centre opérationnel Ouest du 2805, boulevard Thimens (3686), pour une somme maximale de 249 905,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5685) - (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment dans lequel est logé le Centre opérationnel Ouest a été construit en 1986. En 1997, des travaux d'agrandissement et de réaménagement majeurs ont été entrepris sans toutefois qu'une mise à niveau systématique soit réalisée dans les différents constituants du bâtiments. Plusieurs composantes et systèmes du bâtiment sont vétustes, ayant souvent atteint la limite de leur vie utile (toiture, installations mécaniques, systèmes de sécurité, etc.). De plus, nombre d'entre eux ne sont plus conformes aux normes et règlements en vigueur ni aux politiques de la Ville en matière de développement durable et d'accessibilité universelle. C'est pourquoi, des travaux importants de réfection et de mise à niveau du Centre opérationnel Ouest, touchant à plusieurs composantes de toutes les disciplines (toiture, murs extérieurs, espaces intérieurs, systèmes électromécaniques, systèmes de sécurité, espaces extérieurs) doivent être réalisés à court terme. Parmi ces travaux, la mise en conformité de la salle de tir, incluant les installations mécaniques, les équipements de protection balistique et les parois acoustiques, s'avère essentielle pour assurer la sécurité des utilisateurs et optimiser la formation en tir.

Un appel d'offres public de services professionnels a été lancé au début de l'année 2013, pour la production des plans et devis devant permettre la réalisation des travaux requis. Toutefois, en raison des procédures et délais des enquêtes de sécurité menées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le contrat de services professionnels n'est pas octroyé. Par le fait même, les travaux de réfection et de mise à niveau du Centre opérationnel Ouest sont retardés et ils ne pourront pas débuter avant l'année 2015. Ce retard ne remet nullement en cause la réalisation indispensable de ces travaux. Actuellement, la possibilité de retourner en appel d'offres est à l'étude. Dans un tel cas, le nouvel appel d'offres serait lancé au printemps 2014 et le contrat serait octroyé à l'automne 2014.

Par ailleurs, suite à la découverte du plomb dans la salle de tir du Centre opérationnel Est,

le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a mandaté, en janvier 2013, la firme spécialisée, T. Harris, pour vérifier la présence de plomb dans la salle de tir du Centre opérationnel Ouest. L'analyse d'échantillons représentatifs prélevés par cette firme a démontré, en février 2013, une concentration élevée de plomb dans la salle de tir et ses locaux annexes. Au vu de ces résultats, le SPVM a pris la décision de fermer cette salle, jusqu'à ce que son utilisation soit sans danger pour ses usagers. Pour les mêmes raisons, les salles de tir des trois autres centres opérationnels, soit Nord, Est et Sud, ont été fermées. Seule la salle de tir du Centre opérationnel Est a été réouverte en janvier 2014, après décontamination du plomb et autres travaux connexes. Les salles de tir des Centres opérationnels Nord, Sud et Ouest sont toujours fermées.

Le SPVM a regardé avec la firme T. Harris la possibilité d'utiliser la salle de tir en adoptant des procédures et dispositions particulières, sans l'obligation de procéder à la décontamination des lieux. Plusieurs tests complémentaires ont été réalisés et diverses alternatives ont été examinées, mais aucune n'a été concluante eu égard à la sécurité des usagers et aux normes en la matière. Aussi, la fermeture de la salle de tir a été maintenue jusqu'à sa décontamination complète. Or, les travaux de décontamination de la salle de tir et de ses locaux annexes sont préalables à toute intervention dans le bâtiment en général et dans la salle de tir en particulier. De plus, ils doivent être exécutés par des entrepreneurs qualifiés dans le domaine avec un accompagnement de professionnels ayant une expertise en décontamination du plomb.

Considérant tout ce qui précède et étant donné que la réouverture de la salle de tir est impérative, il a été jugé nécessaire de procéder dès maintenant aux travaux de décontamination du plomb, avec mise à niveau, de la salle de tir et de ses locaux annexes. Ces travaux sont préalables et préparatoires aux travaux de réfection et de mise à niveau de l'ensemble du bâtiment dans lesquels ils s'inscrivent. Pour ce faire, le SPVM a mandaté la firme T. Harris, spécialisée en gestion environnementale (enquêtée et approuvée par le SPVM), afin de produire le devis technique, incluant certains dessins, spécifiquement pour le volet décontamination du plomb. Les autres documents d'appel d'offres ont été établis par la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI). Ceux-ci comprennent notamment : les instructions aux soumissionnaires, les cahiers des charges administratives et particulières, le bordereau de soumission, les sections des devis techniques et particuliers des travaux de mise à niveau et tous les plans. La firme T. Harris a également été mandatée pour préparer le devis technique de décontamination du plomb spécifiquement, dans la salle de tir du Centre opérationnel Nord.

Le présent appel d'offres a été publié dans le SEAO et le journal « La Presse », le 27 août 2013. La visite des lieux était prévue le 3 septembre, sur rendez-vous pour chacun des soumissionnaires. Un addenda a été émis le 5 septembre 2013, afin d'apporter des précisions et certaines modifications à la portée des travaux, ainsi qu'aux spécifications techniques en décontamination. Compte tenu de ces modifications, la date d'ouverture des soumissions, prévue initialement le 18 septembre 2013, a été reportée au 23 septembre 2013. Ce report avait pour but de donner le temps nécessaire aux entrepreneurs pour préparer une soumission de qualité et éviter les surcoûts.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours à compter de la date d'ouverture. Toutefois, l'entrepreneur a accepté de prolonger cette durée de soixante (60) jours, soit jusqu'au 20 mars 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Les décisions antérieures touchant les travaux de décontamination des salles de tir des quatre centres opérationnels sont :

- Résolution: CE13 1192 - 14 août 2013 - Accorder au seul soumissionnaire conforme, INF inc., le contrat pour la réalisation des travaux de décontamination du plomb, de la salle de tir du Centre opérationnel Nord (3685), situé au 855, boulevard Crémazie Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 99 989,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (14039).
- Résolution: CE13 0614 - 15 mai 2013 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, SM Gestion-Projet inc., le contrat pour la réalisation des travaux de décontamination du plomb de la salle de tir du Centre opérationnel Est (3687), situé au 7700, boulevard Langelier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 98 647,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13890.
- Bon de commande 886344 - 22 août 2013 - Établi par le SPVM à T. Harris pour l'étape 2, soit la production du devis technique et l'estimation des coûts des travaux, spécifiquement pour la décontamination du plomb, dans la salle de tir du Centre opérationnel Ouest, d'un montant de 3 600,00\$.
- Bon de commande 823265 - 17 janvier 2013 - Établi par le SPVM à T. Harris pour l'étape 1, soit le contrôle de la présence de plomb dans la salle de tir (échantillonnages, analyse en laboratoire et rapport) du Centre opérationnel Ouest, d'un montant de 3 315,00\$.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à octroyer un contrat pour la réalisation des travaux de décontamination du plomb, avec mise à niveau, de la salle de tir du Centre opérationnel Ouest et ses locaux annexes. Cela inclut principalement :

- enlever tous les matériaux et éléments contaminés et en disposer;
- décontaminer et nettoyer au complet la salle de tir (murs, plancher, plafond, panneaux divers, luminaires);
- installer de nouveaux déflecteurs des balles au plafond et sur les murs, selon les normes en vigueur;
- installer un nouvel écran pare-balles conforme aux normes en vigueur;
- construire de nouvelles cloisons insonorisées et ignifuges, tel que requis par les normes, dans la partie supérieure des murs de la salle de tir et derrière l'écran pare-balles.
- installer un nouvel isolant acoustique et ignifuge, tel que requis par les normes, derrière les panneaux perforés gardés en place après leur décontamination;
- appliquer un fini adéquat (scellant, encapsulant ou peinture) sur les différentes surfaces de la salle de tir, là où nécessaire;
- décontaminer les murs, les planchers, les plafonds des locaux annexes (salle des instructeurs, salle de lavage des armes, conciergerie);
- décontaminer toutes les composantes architecturales et mécaniques des deux salles mécaniques.

Des contingences de 15 % ont été inscrites au bordereau de soumission en raison de travaux qui ont lieu dans un bâtiment existant.

JUSTIFICATION

Quatorze entrepreneurs se sont procuré les documents de soumission. Six soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture, le 23 septembre 2013, à l'hôtel de ville de Montréal. Les raisons évoquées par les autres preneurs de documents pour ne pas avoir déposé de soumission sont principalement les suivantes :

- soit que la portée des travaux ne s'inscrivait pas à leur champ de compétences;

- soit que les conditions de réalisation des travaux ne leur convenaient pas;
- soit qu'ils ont priorisé d'autres projets pour lesquels ils ont estimé avoir de meilleures chances d'être retenus.

Les quatorze preneurs de cahier des charges ont été :

1. Antagon international
2. Axiome Construction inc.
3. Biogénie, division d'EnGlobe Corp.
4. Décontamination I.G.R.
5. DEMVAR INC.
6. Entreprises De Construction Panzini
7. Gestion MC2 Inc.
8. INF inc.
9. Axxys Construction
10. LVM
11. Nicomat Construction Inc.
12. Norgereq Ltée
13. S.M. Gestion-Projet inc.
14. Service D'Entretien Carlos Inc.

Les six preneurs de cahier des charges ayant remis une soumission sont :

- (1) Antagon international
- (2) Axiome Construction inc.
- (8) INF inc.
- (9) Axxys Construction
- (12) Norgereq Ltée.
- (13) S.M. Gestion-Projet inc.

Toutes les soumissions reçues sont conformes, exception faite de certaines dérogations mineures (voir tableau d'analyse de conformité en pièce jointe). Par ailleurs, le plus bas soumissionnaire, soit Axxys Construction, a été approuvé par le SPVM, suite à l'enquête de réputation à laquelle a été soumise l'entreprise.

Le tableau de l'analyse financière des six (6) soumissions se présente comme suit :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (vérifié)	Contingences 15%	Total
1- Axxys Construction	217 308,70 \$	32 596,30 \$	249 905,00 \$
2- Antagon international	238 376,81 \$	35 756,52 \$	274 133,33 \$
3- Isolation Normand Fortier inc.	266 167,13 \$	39 925,07 \$	306 092,20 \$
4- Norgereq Ltée.	276 615,43 \$	41 492,31 \$	318 107,74 \$
5- S.M. Gestion-Projet inc.	284 925,30 \$	42 738,80\$	327 664,10 \$
6- Axiome Construction inc.	595 340,55 \$	89 301,08\$	684 641,63 \$
Dernière estimation réalisée (professionnel externe et DSTI)	218 314,53 \$	32 747,18 \$	251 061,71 \$
Coût moyen des (6) soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			360 090,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			44,09%

Écart entre la plus haute (la 6eme) et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	434 736,63 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	173,96%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 1 156,71 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 0,46%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	24 228,34 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	9,70%

Nota : tous les montants incluent les taxes.

Étant donné le montant très élevé (hors de proportion et non représentatif du marché) de la plus haute soumission et son écart très important avec les autres soumissions, nous avons procédé à une deuxième analyse des soumissions, en nous basant uniquement sur les cinq premières. Les résultats de cette analyse sont les suivants pour les éléments que cela touche, le reste étant sans changement :

Coût moyen des (5) soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	295 180,47\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	18,12%
Écart entre la plus haute (la 5eme) et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	77 759,09 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	31,12%

L'estimation a été établie durant l'appel d'offres conjointement par les professionnels externes et la DSTI. Elle est légèrement supérieure au montant du plus bas soumissionnaire conforme avec un écart de - 0,46 %. Par ailleurs, l'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse est de 9,70 %. Tout cela démontre que le prix du plus bas soumissionnaire se situe dans la moyenne des prix du marché. En outre, les professionnels externes recommandent d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme (voir la recommandation des professionnels en pièce jointe).

L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à octroyer s'élève à 249 905, 00 \$, incluant les contingences et les taxes. Aucun montant n'est prévu pour les incidences (voir tableaux des coûts à autoriser en pièce jointe).

Les coûts des travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de la Direction des stratégies et transactions immobilières. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Pour la clé comptable, voir l'intervention des ressources financières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux respecteront la Politique de développement durable de la Ville de Montréal pour ses édifices, ainsi que les directives applicables qui s'y rattachent, particulièrement, la gestion des déchets de construction et l'économie d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé que l'octroi du contrat soit approuvé par le comité exécutif, à la séance du 19 février 2014, de façon à permettre la réouverture de la salle de tir dans les meilleurs délais. Si l'octroi du contrat est retardé, ou refusé, la problématique liée à la non-disponibilité de cet espace va s'amplifier. Le service de la police a l'obligation légale de qualifier annuellement ses policiers. La salle de tir est utilisée pour donner une formation indispensable aux policiers, et elle constitue un élément essentiel de cette qualification. Or les policiers sont privés de cette formation depuis plusieurs mois, avec toutes les conséquences que cela implique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le SPVM communique régulièrement avec les occupants du Centre opérationnel Ouest et les utilisateurs de la salle de tir pour leur faire part de l'évolution du dossier. Avant le début des travaux, il informera les occupants du bâtiment des dispositions qui seront prises pour faciliter ces derniers sans nuire à la fonctionnalité des lieux ni au confort et à la sécurité des usagers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Février 2014
Début des travaux : Février 2014
Fin des travaux : Avril 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement, ainsi que les clauses de prévention de la fraude et de la collusion.

Ce contrat respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants :

- C-OG-DG-D-12-010 : Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- C-OG-DG-D-12-005 : Confidentialité des estimations des contrats;

Axxys Construction, adjudicataire recommandé du présent contrat, n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et il n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Ce contrat n'est pas visé par la Loi 1. Cette entreprise est située au 9680, boulevard Saint-Laurent à Montréal. Axxys Construction est également enregistrée sous d'autres noms, dont celui de 3469051 Canada inc. (voir attestation du Registre des entreprises en pièce jointe). En outre, la Compagnie d'assurance Trisura Garantie figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir également comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Claude MILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Assya BENDEDDOUCH
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-01-13



Dossier # : 1140340001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 205 438 \$ à 36 organismes, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2014

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 205 438 \$ aux 36 organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2014 :

Organismes	Montant
À deux mains	7 485 \$
Alchimies, créations et cultures	7 500 \$
Alliance Familles-École	5 163 \$
Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP)	5 850 \$
Amis du monde	7 400 \$
Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal	5 919 \$
Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord	5 713 \$
CARI St-Laurent	7 500 \$
Centre africain de développement et d'entraide inc.	4 338 \$
Centre d'aide aux familles latino américaines	4 063 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	7 500 \$
Centre de services et d'intégration des minorités culturelles (C.S.I.M.C.)	4 888 \$
Communauté Sépharade Unifiée du Québec	7 500 \$
Congrès national des Italo-canadiens, Région Québec	5 025 \$
Solidarités Villeray	7 000 \$
Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges	2 700 \$
Destination travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.	4 200 \$

Feejad (Famille pour l'Entraide et d'Éducation des jeunes et Adultes)	7 431 \$
Fondation jeunes étoiles	7 500 \$
Fondation LatinArte	5 575 \$
Himalaya Séniors du Québec	3 000 \$
HIPPY-Québec	4 200 \$
Institut du film ciné-asie	5 575 \$
Jeunesse en action Communauté Penuel	7 500 \$
La Ligue des Noirs du Quebec	7 500 \$
La Maison des jeunes "par la grand'porte"	5 438 \$
Le Centre communautaire iraqien	2 000 \$
L'Organisation des jeunes de Parc Extension Inc	3 925 \$
Programme action réfugiés Montréal	7 500 \$
Projet Refuge	5 850 \$
PROMIS (promotion - intégration - société nouvelle)	7 500 \$
Regroupement général des Sénégalais du Canada (RGSC)	3 925 \$
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	7 500 \$
Trans-Art 2000	5 300 \$
Unis pour l'Afrique	4 475 \$
Un itinéraire pour tous	4 000 \$
TOTAL	205 438 \$

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2014-02-11 15:03

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1140340001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 205 438 \$ à 36 organismes, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2014

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, conformément aux recommandations du rapport « Bilan sommaire du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle » la Ville a conçu et mis en œuvre le « Programme Montréal Interculturel » (PMI) — anciennement le « Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle » (PSICDE) – tel qu'approuvé par le comité exécutif (CE13 0007), Avec le PMI, la Ville actualise le PSICDE, six ans après sa création, en apportant des modifications à l'appellation, aux objectifs et au fonctionnement. Le Bilan sommaire du PSICDE et les documents du PMI sont annexés au dossier.

L'ancien PSICDE, adopté en 2006, visait à soutenir des projets s'inscrivant dans les orientations municipales en matière de relations interculturelles. La première édition a permis de répondre positivement à 47 organismes sur les 95 ayant déposé une demande. La seconde édition, en 2007, a retenu 56 projets sur 99, celle de 2008, 39 sur 64 et celle de 2009, 41 sur 65. En 2010, 80 demandes de soutien financier ont été soumises et 56 ont été retenues. En 2011, 39 projets ont été retenus parmi 56 projets déposés.

En ce qui a trait à l'édition 2012, la Direction de la diversité sociale (DDS) a utilisé les mêmes balises et encadrements qu'antérieurement, à savoir une procédure d'appel de projets et d'évaluation par un jury. Les principales opérations de communications, d'appel de soumissions, de réception de projets et de sélection avec jury se sont déroulées de novembre 2011 à avril 2012. Sur les 126 demandes reçues, 87 ont été retenues.

Pour l'édition 2013, la DDS a utilisé de nouvelles balises et de nouveaux encadrements nouveaux, annexés au dossier, tel qu'approuvés par le comité exécutif (CE13 0007). Les principales opérations de communication, d'appel de projets, de réception de projets et de sélection avec jury se sont déroulées de janvier 2013 à avril 2013. Sur les 53 demandes

déposées, 32 projets ont été retenus.

Pour l'édition 2014, la DDS utilise des balises et encadrements de 2013. Les principales opérations de communication, d'appel de projets, de réception de projets et de sélection avec jury se sont déroulées d'octobre 2013 à janvier 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0878 - 12 juin 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 203 715 \$ à 32 organismes, pour l'année 2013, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2013

CE13 0007 - 9 janvier 2013

Approuver le projet de Programme Montréal Interculturel (PMI) - 2013 remplaçant le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE)

CE12 0870 - 6 juin 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 195 500 \$ à 87 organismes, pour l'année 2012, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2012

CE11 0639 - 4 mai 2011

Accorder un soutien financier total de 165 000 \$ pour la réalisation de 39 projets dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2011 - 2012

CE10 0971 - 16 juin 2010

Accorder un soutien financier total de 134 000 \$ à 56 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2010

DESCRIPTION

La DDS a reçu 56 demandes de soutien financier pour l'année 2014. Le budget prévu pour le PMI en 2014 est de 205 438 \$. Des 56 demandes déposées, 36 projets ont été retenus. Le jury a sélectionné des organismes qui ont la capacité de réaliser les projets proposés. Ces projets correspondent à l'objectif du programme, à savoir :

- Favoriser le développement des relations interculturelles entre les Montréalaises et les Montréalais

JUSTIFICATION

Les soutiens financiers accordés aident à la mise en œuvre des orientations et des actions de la Ville en matière de relations interculturelles. Ce programme est élaboré conformément aux recommandations du bureau du vérificateur interne. Les éléments suivants sont considérés dans l'évaluation des projets.

1. Organisme (situation générale, capacité de gestion, réalisations antérieures)
2. Contenu de l'initiative (qualité, caractère novateur, pertinence compte tenu des objectifs du programme)
3. Rayonnement de l'initiative (moyens, impacts)
4. Effets structurants (collaboration avec d'autres organismes ou institutions)

Les projets sont analysés en considérant les nouveaux paramètres contextuels sociaux et politiques liés aux relations interculturelles. Un suivi est fait en cours de réalisation des

projets. Ces soutiens financiers permettent la réalisation de projets novateurs ou d'activités de consolidation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La DDS dispose des crédits nécessaires dans son budget 2014 pour la dépense de 205 438 \$ relativement au PMI 2014. Ce soutien financier est non récurrent et la dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Ces crédits de 205 438 \$ \$ sont alloués selon la répartition suivante :

Organismes	Budget global	Montant accordé	% du budget global
À deux mains	12 685 \$	7 485 \$	59%
Alchimies, créations et cultures	40 000 \$	7 500 \$	19%
Alliance Familles-École	33 137 \$	5 163 \$	16%
Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP)	19 900 \$	5 850 \$	29%
Amis du monde	11 450 \$	7 400 \$	65%
Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal	10 993 \$	5 919 \$	54%
Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord	17 750 \$	5 713 \$	32%
CARI St-Laurent	15 090 \$	7 500 \$	50%
Centre africain de développement et d'entraide inc.	14 000 \$	4 338 \$	31%
Centre d'aide aux familles latino américaines	8 635 \$	4 063 \$	47%
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	11 000 \$	7 500 \$	68%
Centre de services et d'intégration des minorités culturelles (C.S.I.M.C.)	28 794 \$	4 888 \$	17%
Communauté Sépharade Unifiée du Québec	30 000 \$	7 500 \$	25%
Congrès national des Italo-canadiens, Région Québec	14 000 \$	5 025 \$	36%
Solidarités Villeray	10 250 \$	7 000 \$	68%
Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges	3 650 \$	2 700 \$	74%
Destination travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.	11 300 \$	4 200 \$	37%
Feejad (Famille pour l'Entraide et d'Éducation des jeunes et Adultes)	62 679 \$	7 431 \$	12%
Fondation jeunes étoiles	29 900 \$	7 500 \$	25%
Fondation LatinArte	24 000 \$	5 575 \$	23%
Himalaya Séniors du Québec	6 300 \$	3 000 \$	48%
HIPPY-Québec	9 521 \$	4 200 \$	44%
Institut du film ciné-asie	19 500 \$	5 575 \$	29%
Jeunesse en action Communauté Penuel	56 050 \$	7 500 \$	13%
La Ligue des Noirs du Québec	16 500 \$	7 500 \$	45%
La Maison des jeunes "par la grand'porte"	18 412 \$	5 438 \$	30%
Le Centre communautaire iraquien	3 600 \$	2 000 \$	56%
L'Organisation des jeunes de Parc Extension Inc	6 499 \$	3 925 \$	60%
Programme action réfugiés Montréal	15 000 \$	7 500 \$	50%
Projet Refuge	27 050 \$	5 850 \$	22%

PROMIS (promotion - intégration - société nouvelle)	24 156 \$	7 500 \$	31%
Regroupement général des Sénégalais du Canada (RGSC)	44 810 \$	3 925 \$	9%
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	15 000 \$	7 500 \$	50%
Trans-Art 2000	31 087 \$	5 300 \$	17%
Unis pour l'Afrique	7 050 \$	4 475 \$	63%
Un itinéraire pour tous	6 750 \$	4 000 \$	59%
TOTAUX	716 498 \$	205 438 \$	

Certains de ces organismes ont reçu un soutien financier dans les années antérieures de la Ville via le PMI et l'ancien PSICDE. La liste des organismes qui ont obtenu un soutien financier entre 2006 et 2013 est en pièces jointes.

Les crédits nécessaires au versement de ce soutien financier sont réservés par la demande d'achat 326032.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier met en évidence le volet social de la politique de développement durable notamment les aspects touchant l'équité (l'intégration des personnes immigrantes), la relève (engagement des jeunes) et l'égalité femmes/hommes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce programme permet l'émergence de nouvelles initiatives dans le domaine des relations interculturelles dans une perspective de lutte contre la discrimination raciale et la xénophobie.

De manière générale, le programme vise à appuyer les projets et les actions structurantes ayant un impact sur la population montréalaise à l'échelle locale et métropolitaine à court et à moyen terme. De plus, ce programme soutient des organismes dont la capacité de gestion et mobilisation est reconnue par la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a eu lieu au lancement de l'appel de projets en octobre 2013 avec l'affichage de l'appel sur le site internet de la Ville et la réalisation d'une séance d'information publique. Une fois que le dossier sera accepté par le comité exécutif, un communiqué de presse sera publié. Chaque organisme doit souligner la participation de la Ville dans ses documents promotionnels lors des événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

Mars 2014 Envoi des réponses aux organismes et des chèques

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna-Maria FIORE
conseillère en affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-02-06



Dossier # : 1140942002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Thunder Bay (Ontario), du 5 au 8 mars 2014, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 503,80 \$.

1. D' autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Thunder Bay (Ontario), du 5 au 8 mars 2014, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 503,80 \$.
2. d'accorder des avances de fonds de 1 751,90 \$ à M. Bissonnet et de 1 751,90 \$ à M. Cohen;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Agop EVEREKLIAN **Le** 2014-02-11 12:50

Signataire :

Agop EVEREKLIAN

Directeur
Affaires institutionnelles , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1140942002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Thunder Bay (Ontario), du 5 au 8 mars 2014, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 503,80 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1726 - 20 novembre 2013

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Ottawa (Ontario), du 25 au 29 novembre 2013, afin d'assister aux réunions du

conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 263,40 \$

CE13 1221 - 14 août 2013

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, à Saint-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador), du 4 au 7 septembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 2 065, 88 \$

CE13 0523 - 24 avril 2013

Autoriser la dépense relative au déplacement, à Vancouver, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et membre du comité exécutif, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, afin d'assister au 76e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM, qui aura lieu du 31 mai au 3 juin 2013 et appuyer leur réélection au sein du conseil d'administration de la FCM.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser le déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Thunder Bay (Ontario), du 5 au 8 mars 2014, afin d'assister aux réunion du conseil d'administration de la FCM.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance (infrastructures, habitation, transport, fiscalité, environnement, accords économiques internationaux, etc.). La présence des élus est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais. MM. Bissonnet et Cohen sont membres du conseil d'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits annuels pour cette dépenses sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Information budgétaire et comptable

Imputer la dépense comme suit :

	2014
2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000 Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement-Non-admissible à la loi 90. Eng.gestion: 140210MB- Michel Bissonnet	1 751.90 \$
2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000 Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement-Non-admissible à la loi 90. Eng.gestion: 140210MC- Maurice Cohen	1 751.90 \$

Total des dépenses

3 503.80 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Direction générale , Direction du greffe (Denis DOLBEC)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina MARTIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-10

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)



Dossier # : 1133080001

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 3 837 300 \$ du budget corporatif des dépenses contingentes au budget de fonctionnement du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement de crédits de 3 837 300 \$ pour l'année 2014, en provenance du budget corporatif des dépenses contingentes au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin de permettre au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière d'administrer l'enveloppe corporative destinée au paiement des honoraires dus aux cabinets externes;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera en partie assumée par la Ville centrale, soit 1 918 650 \$ et en partie assumée par l'agglomération pour un montant de 1 918 650 \$ pour 2014.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2013-12-10 12:40

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur principal et Avocat en chef
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale

IDENTIFICATION **Dossier # :1133080001**

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 3 837 300 \$ du budget corporatif des dépenses contingentes au budget de fonctionnement du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 94 de l'annexe c de la Charte de la Ville de Montréal, la Direction des opérations budgétaires et comptables doit approprier une somme d'au moins 1% des dépenses de la ville pour couvrir les dépenses non prévues au budget, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires. Les honoraires en matière juridiques font parties intégrantes de ces dépenses. Ces crédits budgétaires sont désignés comme appartenant au *budget corporatif des dépenses contingentes* .

Dans le cadre de la préparation du budget 2006 de la Direction du contentieux, il avait été convenu que soit mis en place un projet-pilote sur trois ans (budgets 2006, 2007 et 2008). Le projet supposait que les crédits relatifs aux honoraires de firmes d'avocats externes, crédits prévus au budget corporatif des dépenses contingentes, soient gérés par la Direction du contentieux. L'hypothèse était alors qu'une gestion centralisée et plus efficiente des mandats confiés à l'externe permettrait à la Ville de faire des économies considérables.

Le succès du projet a conduit à des décisions structurantes, à savoir la continuation sur une base permanente de la gestion des honoraires juridiques relatifs aux cabinets externes et l'embauche, en 2009, sur une base permanente, de 7 professionnels afin de préparer la relève et développer l'expertise de la Direction dans des champs de pratique utiles aux besoins de la Ville. Ces postes permanents ont été créés dans le système budgétaire en 2010 par un virement de crédits du budget corporatif des dépenses contingentes au budget de fonctionnement.

Pour 2014, l'objectif demeure le même, soit de rendre le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière imputable de la gestion de la totalité des honoraires juridiques assumés par la Ville, tant à l'interne qu'à l'externe. Le présent sommaire vise à obtenir, pour cette année, un virement de crédits à même les dépenses contingentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0102 - 30 janvier 2013 - Autoriser un virement de crédits de 3 837 300\$ pour l'année 2013.

CE12 0264 - 29 février 2012 - Autoriser un virement de crédits de 3 637 300\$ pour l'année 2012.

CE11 0147 - 9 février 2011 - Autoriser un virement de crédits de 3 337 300 \$ pour l'année 2011.

CE10 0138 - 3 octobre 2010 - Autoriser un virement de crédits de 4 337 300 \$ pour l'année 2010.

CE09 0053 - 14 janvier 2009 - Autoriser un virement de crédits de 5 053 700 \$ pour l'année 2009.

CE07 2118 - 19 décembre 2007 - Autoriser un virement de crédits de 5 053 700 \$ pour l'année 2008.

CE06 2244 - 20 décembre 2006 - Autoriser un virement de crédits de 5 253 700 \$ pour l'année 2007.

CE06 1233 - 9 août 2006 - Autoriser un virement de crédits de 3 900 883 \$ pour l'année 2006.

DESCRIPTION

Les crédits demandés sont utilisés pour financer le coût des honoraires juridiques externes ainsi que pour procéder à l'embauche d'avocats et de personnel de soutien requis pour effectuer des mandats particuliers (ex. : Commission Charbonneau, pluies abondantes, etc.). Ces embauches, lorsque possibles, permettent de diminuer le recours aux cabinets externes et ainsi réduire de façon significative les dépenses.

Les crédits nécessaires doivent être virés du budget corporatif des dépenses contingentes au budget du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière. Des centres de responsabilité distincts ont été créés en 2006 pour permettre la comptabilisation adéquate des dépenses reliées à ces activités. Les crédits sont répartis entre les entités 1001 (Agglomération) et 2101 (Local).

JUSTIFICATION

Pour l'année 2014, le virement de crédits demandé est identique à celui obtenu en 2013, soit un montant de 3 837 300 \$ en raison notamment des dossiers actuels confiés à l'externe et ceux en responsabilité incluant la gestion des dossiers de fortes pluies et des recours entrepris et à entreprendre suite aux manoeuvres de collusion et de corruption dont la Ville a été victime.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 50% en raison de la prévision des mandats à traiter au courant de l'année. La partie de la dépense assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne un coût relatif à un dossier se rapportant à un événement ou une matière qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines municipalités*.

Provenance :

2101-0010000-200003-01819-66501-000000-0000 : 1 918 650 \$

1001-0010000-200092-01819-66501-000000-0000 : 1 918 650 \$

Imputation :

2101-0010000-100264-01203-54302-000000-0000 : 1 918 650 \$

1001-0010000-100263-01203-54302-000000-0000 : 1 918 650 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pérennité de l'expertise à l'interne et réduction des coûts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre BLANCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jennifer POIRIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Benoit DAGENAIS
Directeur principal et avocat en chef

Le : 2013-12-05

CE : 30.003

2014/02/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.004

2014/02/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.005

2014/02/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133595001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des biens usagés disposés à titre gratuit, provenant de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, en faveur de divers organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé:

de déposer le rapport des biens usagés disposés à titre gratuit, provenant de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, en faveur de divers organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles d'une valeur approximative de 1 047 \$.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-11 13:59

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133595001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des biens usagés disposés à titre gratuit, provenant de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, en faveur de divers organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Au fil du temps, de nombreux biens utilisés à la Station d'épuration des eaux usées sont devenus désuets pour usage lors de ses activités courantes. Il a donc été décidé en 2013 de se départir de ceux-ci.

Pour ce faire, la directive C-RM-SCARM-D-12-002 sur la disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules a été respectée.

Ainsi, des biens ont été réutilisés par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles tandis que d'autres biens furent disposés à titre gratuit à plusieurs organismes locaux (voir liste ci-jointe). Conformément à la directive, les biens restants ont été recyclés lorsque possible ou simplement mis au rebut.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Conformément à la directive C-RM-SCARM-D-12-002, la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau dépose au comité exécutif le rapport des biens disposés à titre gratuit par la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte (voir pièces jointes).

JUSTIFICATION

Les organismes mentionnés dans les pièces jointes sont à but non lucratif et œuvrent dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles depuis plusieurs années. Ceux-ci gèrent des infrastructures et offrent des programmes d'activités communautaires et de loisirs à la population locale. Les biens récupérés par les divers organismes leur permettent de bonifier leur offre de services aux citoyens de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur des biens usagés a été évaluée à environ 1 047 \$, voir pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les biens à aliéner ont été retirés de la liste d'inventaire en 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'analyse de cette demande respecte la directive C-RM-SCARM-D-12-002 en vigueur depuis le 22 octobre 2012.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel VERREULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur

Le : 2014-01-30



Dossier # : 1141079001

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de Plan de développement de Montréal (PDM)

Il est recommandé de recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique (OCPM) sur le Plan de développement de Montréal (PDM).

Signé par Louise ROY **Le** 2014-01-28 15:17

Signataire :

Louise ROY

Présidente
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1141079001

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de Plan de développement de Montréal (PDM)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de Plan de développement qui a été soumis à la consultation publique est le premier document du genre à Montréal. Comme le prescrit l'article 91 de la Charte de la Ville de Montréal : « *La ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire qui prévoit notamment les objectifs poursuivis par la ville en matière d'environnement, de transport et de développement communautaire, culturel, économique et social. Ce plan peut également prévoir les objectifs poursuivis par la ville dans toute autre matière liée à l'exercice d'une compétence municipale.* »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du Comité exécutif en date du 27 février 2013 mandatant l'OCPM pour la tenue d'une consultation publique sur le PDM - CE13 0231

DESCRIPTION

L'administration municipale a proposé aux Montréalais un projet de PDM qui énonce une vision stratégique de développement sur un horizon de 20 ans et s'articule autour de 15 principes de développement et de trois axes principaux que sont *Vivre et grandir à Montréal , Travailler et étudier à Montréal et Aménager la ville* . La vision se voit complétée par un *Plan d'action municipale 2013-2017 Agir sur la ville* de même que par une section portant sur les orientations d'un futur Cadre financier, associé à la mise en œuvre du PDM. Il est à noter qu'il est prévu que le Plan de développement fasse l'objet d'une révision quinquennale.

Le projet de PDM s'appuie sur les éléments clés des plans et politiques de la Ville de Montréal qui ont été adoptés par le conseil municipal au cours des dernières années. Dans cette perspective, le document servira d'assise à la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et du Plan d'urbanisme de la Ville.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 91 de la Charte de la Ville de Montréal, la Ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire qui prévoit notamment les objectifs poursuivis par la Ville en matière d'environnement, de transport et de développement communautaire, culturel, économique et social. Le projet de PDM a été soumis, de juin à décembre 2012, à une démarche de contribution publique. En juin, un forum de partenaires a réuni, sur invitation, une centaine d'experts et de représentants d'organismes montréalais. En complément de cette démarche et en raison de la portée stratégique du Plan de développement, des citoyens et des associations ont soutenu auprès des autorités municipales, au cours des derniers mois, l'importance de soumettre le Plan de développement à une consultation publique menée par l'OCPM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les questions financières n'ont pas été prises en compte lors de la consultation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de PDM s'appuie sur les principes et objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. En outre, il a été soumis à une discussion publique avec les partenaires du Plan de développement durable, le 7 juin 2012.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Suite à la consultation, il ressort **trois messages centraux** :

Élargir la portée du Plan : que la Ville se dote d'une vision de l'avenir plus ambitieuse et s'engage non seulement dans le champ de ses compétences directes, mais assume aussi un rôle de rassembleur et de meneur à l'égard des préoccupations où elle peut exercer une influence sur le cours des choses.

Accroître la richesse collective : faire grandir de façon significative la richesse collective des Montréalais. Sans croissance économique et sans diversification des sources de revenus municipaux, Montréal peinera à garder une place parmi les grandes villes modernes, ces villes qui sont aussi des indicateurs de la vigueur du développement de leur région et de leur pays.

Mobiliser le capital social : Montréal dispose d'un capital social participatif considérable et c'est là le troisième message qu'il faut garder en tête. La Ville n'est pas seule; elle peut compter sur la société civile montréalaise pour l'épauler. Les citoyens de Montréal ne sont pas isolés; ils veulent pouvoir compter sur leur Ville.

La consultation a mis en lumière **trois défis déterminants** auxquels la Ville n'a pas le choix de s'attaquer dans la planification de son avenir.

Adapter la ville aux changements climatiques : la réduction des impacts de ces changements appelle à une nouvelle cohérence entre plusieurs politiques et stratégies municipales concernant la gestion des eaux usées, les réseaux de transport, concernant la gestion de l'environnement et l'aménagement urbain. La commission recommande d'adopter un plan montréalais d'adaptation aux changements climatiques qui assure cette cohérence

Relever le défi démographique : la commission recommande d'inscrire au PDM le maintien de l'équilibre social et démographique de Montréal, de même que du caractère de mixité des quartiers sur la liste des principes de développement. Cet enjeu crucial, auquel il

est urgent de s'attaquer, commande des moyens nouveaux et plus efficaces que ceux déployés jusqu'à maintenant, notamment en matière de logement.

Prendre place dans le nouvel environnement économique : en opposition à la proposition de projet de PDM de s'en tenir aux seuls défis économiques sur lesquels la Ville a une prise directe, l'amélioration en continu de l'offre de services aux entreprises, aux investisseurs et aux entrepreneurs, et la pérennisation des zones de commerce et d'emploi, incluant les parcs industriels et technologiques, la consultation a démontré, au contraire, la volonté explicite de voir la Ville jouer un rôle aussi dans la mise en valeur du savoir et de la créativité, le développement de l'entrepreneuriat, la rétention des talents et la création d'emplois. La Ville n'a ni les pouvoirs ni les moyens de le faire seule, mais son leadership politique et administratif est essentiel.

Finalement, la commission a regroupé autour de **cinq grandes directions** son analyse des réflexions et des propositions issues de la consultation.

Une ville compacte efficiente : que la Ville aménage les quartiers montréalais en milieu de vie complets bien desservis par les transports en commun, où de zones d'emploi sont conservées dans un effort pour rapprocher les lieux de travail des secteurs résidentiels et commerciaux, de zones scolaires, de zones de détente et de rencontre. En fait, des noyaux de communautés auxquels se sentir fiers d'appartenir.

Une ville inclusive et solidaire : L'habitation apparaît comme le principal instrument structurant pour faire échec aux inégalités sociales, éviter la fragilisation de la mixité et de la cohésion sociale des quartiers. Il faut lui accorder la priorité. Par ailleurs, on prévoit que dans une quinzaine d'années, un Montréalais sur 5 aura 65 ans et plus, alors que le poids des moins de 25 ans devrait rester stable autour de 27 %. On prévoit aussi que, si la tendance se maintient, les ménages formés d'une personne seule formeront la majorité des ménages dans l'agglomération de Montréal. Il faut aussi se rappeler que chaque année, près de 30 000 immigrants sont accueillis dans l'agglomération. Une politique de développement social qui s'attaque notamment à l'intégration des immigrants et à l'accessibilité universelle.

Une ville de culture et de savoir : Montréal dispose de quatre universités et de plusieurs grandes écoles de réputation internationale. À l'instar du projet de PDM, la commission constate l'importance de renforcer la position nationale et internationale de Montréal en tant que ville de savoir. Toutefois, elle constate aussi l'absence de reconnaissance du rôle des universités et de la communauté étudiante comme partenaires dans le développement de la ville et l'intérêt d'identifier des moyens de permettre aux artistes et aux créateurs de créer, travailler et vivre à Montréal.

Une ville verte : le projet de PDM reconnaît la nécessité de s'adapter aux changements climatiques, mais une approche plus ambitieuse et des cibles concrètes sont souhaitées, vu le caractère structurant de l'enjeu et son importance pour la santé, la sécurité et la qualité de vie de chaque Montréalais.

Une ville prospère : Montréal a démontré par le passé sa capacité de s'adapter à une nouvelle mouvance économique. Les défis sont de taille, toutefois, puisque la région métropolitaine de Montréal et, a fortiori, la ville elle-même peine actuellement à croître à un rythme soutenu. Il faut notamment miser sur nos forces que sont les industries créatives et les grappes technologiques, renforcer la singularité du centre-ville, hisser Montréal au rang de ville intelligente et s'attaquer au nouveau contexte que crée la mutation de l'offre commerciale.

Pour chacune de ces cinq directions la commission mets de l'avant une série de recommandations. Elle insiste sur quelques impératifs et notamment la priorité à accorder à

la rétention des jeunes familles, au transport en commun et aux 4 projets prioritaires du PDM ainsi qu'au renforcement du cadre financier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'OCPM émettra un communiqué de presse lorsque le rapport sera rendu public. Une copie, électronique ou papier, sera expédiée à ceux et à celles qui en auront fait la demande.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera déposé au CM du 24 février 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Louise ROY
Présidente

Le : 2014-01-28